

SERGE LENORMAND  
Docteur Vétérinaire  
HARAS DE CONQUES  
3, château de Conques 33420 Saint Aubin de Branne  
Tél 05.57.25.51.95  
Courriel serge.lenormand@harasdeconques33.com

## CONTRAT DE TRANSFERT D'EMBRYON OPTION 1

### Facturation unitaire par cycle et par récolte et implantation sur porteuse du site.

**Conditions de location de la jument porteuse :**

A l'arrivée de la jument, vous devrez avoir effectué un virement de 3575 € TTC correspondant à la location de la porteuse y compris assurance mortalité (2950€ HT) + les frais éventuels de reconditionnement de la porteuse (300€ HT) à son retour et la TVA. Ce virement doit apparaître sur le compte d'attente dont le RIB est joint en bas de la dernière page

Si le transfert est suivi d'une gestation, à 45 jours la somme sera transférée sur le compte du Haras de Conques. Dans le cas contraire, si le transfert n'est pas suivi d'une gestation confirmée à 45 jours sur une porteuse, la somme vous sera remboursée, mais le montant du remboursement pourra être diminué du montant des factures qui ne seraient pas acquittées.

Lors du retour de la jument porteuse au haras après le sevrage, à la date indiquée sur le contrat, la somme de 330€ TTC sera remboursée, après examen par le Dr Lenormand :

- si la jument est en bon état d'entretien (vermifugée), à jour de ses vaccinations ( rhinopneumonie en particulier obligatoire tous les 6 mois)
- si la mamelle est en bon état après le tarissement,
- si les pieds sont parés
- si la vulve a été suturée après le poulinage de façon à éviter toutes contaminations : Ce point est particulièrement important car chaque année des juments porteuses doivent être réformées à cause d'endométrites dues à la négligence...

Si le livret d'identification n'est pas restitué avec la jument donneuse les frais d'établissement d'un duplicata seront à la charge du propriétaire de la jument donneuse.

Toute jument qui aura été enregistrée à l'IFCE comme exclue définitivement de la consommation humaine du fait de traitements réalisés par le locataire ou son vétérinaire ne sera pas reprise par le Haras et sera facturée 1500 € HT + TVA 10% 150€.

Toute jument porteuse qui ne sera pas revenue au Haras de Conques au 01 mars de l'année N+2 (l'année N étant l'année de réalisation du transfert) fera, sauf convention particulière, l'objet d'une facturation de 1500€ HT + TVA 10%

Madame, Mademoiselle, Monsieur .....

Adresse complète .....

Tel ..... Mail : .....

J'ai pris connaissance des conditions de réalisation et de tarification

Demande la réalisation d'un transfert à partir de la Jument Donneuse .....

N° SIRE..... Race..... Robe..... Date de  
Naissance .... / . . . / ..

avec l'étalon suivant..... Contrat de saillie N°

Si le contrat de saillie n'est pas établi, noter EN COURS

◇ MONTE NATURELLE

◇ IAC

◇ IART

## ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE DE LA JUMENT DONNEUSE

**Si l'une des obligations suivantes n'est pas remplie, le Docteur LENORMAND, se réserve le droit de refuser la prise en charge.**

**A savoir :**

Signer et accepter les conditions figurant sur les contrats d'Insémination et de Gardiennage.

Accepter les conditions de location de la porteuse telles qu'elles sont décrites en page 1 du présent contrat.

**Effectuer un virement de 3575€ TTC sur le compte d'attente et renvoyer le présent contrat signé. L'Obligation Préalable d'effectuer un virement de 1100€, demandée sur le Contrat d'Insémination, est levée du fait de ce virement de 3575 €.**

**Fournir le Contrat de Saillie avec l'Autorisation d'Inséminer la jument, indispensable avant la première insémination.**

Accepter l'utilisation des techniques définies par le haras de Conques, qui sont réalisées sous la responsabilité du Docteur Serge LENORMAND, Chef de Centre

S'engager à faire échographier la jument donneuse afin de s'assurer de sa vacuité ou faire administrer une injection de prostaglandine par son vétérinaire traitant 15 jours après la dernière collecte

Régler les frais de mise en place, de suivi gynécologique.

Régler les frais techniques de collecte

Régler les médicaments rendus nécessaires par l'état spécifique de la jument donneuse non inclus dans le forfait.

Régler les frais de pension de la jument donneuse.

Régler la pension de la jument porteuse pleine au-delà de 45 jours, au tarif en vigueur (soit 300 € / mois ou 10 € / jour), si elle n'est pas enlevée.

**En cas de séjour prolongé, aucune réclamation de quelque nature qu'elle soit ne saurait être utilement émise dès lors qu'à sa diligence, s'il le désire, le propriétaire est susceptible de connaître, à tout moment, les sommes qu'il devra régler.**

Ramener la jument porteuse au Haras de Conques entre le 15 et le 31 décembre, sauf pour les transferts ayant eu lieu au cours du second semestre; pour ces juments les dates de retour seront précisées au cas par cas.

Le sevrage devra avoir été fait au minimum 15 jours avant le retour de la porteuse.

Les frais de reconditionnement payés au départ de la jument porteuse ne seront remboursés intégralement que si tous les critères sont remplis ( Se reporter aux conditions de location de la porteuse en première page.)

**Le propriétaire ou son représentant, signataire du présent contrat, est tenu sous sa responsabilité de signaler les vices et manies de la jument ainsi que de tous les éléments spécifiques permettant un bon entretien et une manipulation sans danger. Il reconnaît avoir été informé que la procédure comporte quelques risques notamment de lacération rectale dont les conséquences peuvent être fatales et d'accidents dus à la contention.**

## RESPONSABILITÉ

Toutes les prestations, de quelque nature qu'elles soient, fournies par Le Docteur LENORMAND ne sont pas génératrices de résultat mais seulement d'obligations de moyens. Le Docteur LENORMAND assume la responsabilité civile des animaux qui lui sont confiés. En cas d'accident sa responsabilité ne pourra être engagée qu'à charge pour le propriétaire d'apporter la preuve d'une faute grave de sa part. L'assurance responsabilité civile professionnelle souscrite par Le Docteur LENORMAND limite la valeur des animaux confiés à leur « valeur à dire d'expert » avec un plafond maximum de 300 000 € (Trois cent mille euros) par animal. Pour cette raison, le propriétaire, reconnaissant avoir été dument informé de cette situation, limite sa responsabilité à la somme de 300 000€ (Trois cent mille euros) et renonce à toute poursuite pour les sommes dépassant cette valeur. Il a par ailleurs la possibilité de souscrire une assurance complémentaire auprès de sa compagnie.

**\* Pour leur arrivée au haras, ainsi que pour leur départ, les juments (et poulains éventuels) sont transportés sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.**

**\* Le transfert de garde de la jument (et de son poulain) a lieu après l'opération de débarquement et n'est effectif qu'après constatation de l'état de la jument (et du poulain) par une personne autorisée faisant partie du HARAS ou de la SELAS REA.**

**\* Le transfert de garde s'achève dès la prise en main par le propriétaire ou son préposé, avant l'opération d'embarquement.**

## IMPORTANT

Les problèmes de gestation de la porteuse après 45 jours ne sont plus couverts par une assurance.

Seule la garantie mortalité de la porteuse au profit du Haras de Conques est incluse dans le forfait location.

---

Dans le cas de mort de la jument porteuse, le cadavre doit être tenu à la disposition de l'assureur pour une autopsie éventuelle avant destruction. Le Haras de Conques doit être informé de la mort dans les 24 heures, le livret de la jument et le certificat d'équarrissage doivent lui être envoyés dans les 8 jours suivants. Si ces conditions ne sont pas respectées, la jument sera facturée 1550 € TTC au locataire.

**Vous pouvez prendre contact avec la compagnie d'assurance de votre choix si vous désirez faire couvrir les frais de saillie, de gestation, voire la valeur de l'embryon ou du poulain à la naissance.**

## CONSENTEMENT ECLAIRÉ

Je, soussigné,..... (Nom et Prénom)

..... (Adresse)

..... (Tel)

agissant en qualité de (1)

Propriétaire - représentant dûment mandaté du propriétaire - gardien de l'animal

souhaite que le transfert soit réalisé dans les conditions qui m'ont été présentées selon l'option I.

Je déclare avoir été informé que toute procédure comporte des risques :

En particulier risque d'échec de la collecte ou de la transplantation

Risques liés à la procédure : lacération rectale dont les conséquences peuvent être fatales, péritonite,

Thrombophlébite faisant suite à une injection...

Risques liés aux traitements médicamenteux : choc anaphylactique, effets secondaires...

Je donne l'autorisation expresse au Docteur LENORMAND de pratiquer :

Tous les traitements médicaux ou interventions chirurgicales qui pourraient être rendus nécessaires par l'état de ma jument (ou de son poulain dans le cas d'une jument suitée) et dont j'accepte par avance le choix (1)

- Quel qu'en soit le coût
- Ou dans la limite de ..... TTC pour la jument  
de ... .. TTC pour le poulain

Je reconnais être informé des tarifs et de l'obligation de paiement au comptant et j'ai effectué le virement correspondant au solde de location soit 3575€ TTC.

Je reconnais avoir été informé des conditions d'application de la garantie mortalité de la porteuse.

Je reconnais également avoir pris connaissance des conditions générales et en particulier du plafond de garantie de 300 000 € maximum (Trois cent mille euros).

- J'ai souscrit en conséquence une garantie complémentaire auprès d'une compagnie d'assurances (1)
- Je n'ai pas souscrit une garantie complémentaire auprès d'une compagnie d'assurances(1)

**J'assure en tant que (2).....avoir toute autorité pour donner mon consentement éclairé.**

Fait à St Aubin de Branne, le. ....  
Mention manuscrite "lu et approuve, bon pour accord"

- (1) Cocher la case correspondante ou rayer la mention inutile
- (2) Propriétaire ou représentant du propriétaire ou gardien de l'animal

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE DU COMPTE D'ATTENTE :**

***Crédit agricole***

**Intitulé du compte :**

M. LENORMAND Serge  
3 Château de Conques  
33420 St AUBIN DE BRANNE

<b>Code Banque</b>	<b>Code Guichet</b>	<b>N° de Compte</b>	<b>Clé RIB</b>
13306	00140	23073154391	61

**IBAN : FR76 1330 6001 4023 0731 5439 161**

**CODE BIC CODE SWIFT : AGRIFRPP833**